

Réunion du 11 février 2016



PIERRE
PLUQUIN
D.A.
BARBES

1/ INTERROGATIONS DES COMPTES : QUESTION 17 DP DU 15 JANVIER 2016

Votre réponse fait mention de l'article 4.2 de la charte d'utilisation des moyens informatiques annexée au règlement intérieur.

Cet article -4.2 21 - dispose :

« Bien que les moyens informatiques et de communications électroniques soient réservés à un usage professionnel, leur utilisation à des fins non professionnelles, pour répondre à des obligations socialement admises, à titre ponctuel, raisonnable et modéré, est tolérée. »

professionnelles, pour répondre à des obligations socialement admises, à titre ponctuel, raisonnable et modéré, est tolérée. »

Nous demandons l'application de cet article et donc que la consultation de ces comptes personnels reste tolérée.

Réponse : 1^{ère} réponse de la direction : nous maintenons l'application de l'article 12 du Règlement Intérieur et donc c'est interdit. Certains Elus qui siègent également en Comité d'Entreprise, sont intervenus, et, ont indiqué que Mr Dusart avait toléré cet usage. La Direction en DP donnera une réponse en adéquation avec celle de Mr Dusart.

Commentaire : il y a des parasites à la Direction entre les réponses apportées en réunion de CE, et la DP. Les messages ou informations ont beaucoup de mal à passer ! Mais si le chef a dit oui, c'est oui ! Il va falloir passer à la 4G.



2/ BADGE JME :

Mr JM E travaille depuis de nombreuses années à l'agence Louvre. Depuis son retour de vacances le 11.01.2016, son badge d'accès (spécificité de l'agence Louvre - il faut utiliser un badge pour déverrouiller toutes les portes !) est désactivé.

A de nombreuses reprises, M JM E est intervenu (oralement puis par mail les 25 et 27 janvier), auprès de ses hiérarchiques (DR, DSC, membres du directoire...), pour que cette anomalie soit résolue et qu'il puisse effectuer les tâches qui lui sont dévolues dans le cadre de son métier : RGC, et donc travailler normalement.

A ce jour rien n'est réglé ! Nous exigeons que le badge de JM E soit réactivé sans délai faute de quoi nous considérerions qu'il s'agit d'une discrimination.

Outre ce fait, nous exigeons que ce salarié puisse exercer son activité comme auparavant (accès aux coffres, au chéquier de banque...).

De plus, les élus CGT s'étonne que des demandes précises

d'un salarié puissent rester sans réponse de la part de toute la ligne hiérarchique.

Réponse : Le badge est réactivé. Tout est réglé. Tous les badges des salariés ont été désactivés, mais sont réactivés en présence des salariés, au fil de l'eau.

Pour 3 salariés n'étant pas présents tous les jours, c'est plus compliqué. La direction a tenté sans succès de prendre contact avec ses 3 salariés.

Commentaire : Tout n'est pas réglé. Nous ne sommes pas convaincu de la volonté de la direction de contacter notre camarade JME pour réactiver le badge. Nous sommes consternés, mais pas surpris de l'absence de réponse de la ligne managériale « du DSC au Membre du Directoire ».

Pour simplifier : TAISEZ-VOUS la CGT !



3/ REMISE SALARIÉ SUR CONTRAT IARD SUPPRIMÉE

Suite à un avenant sur son contrat IARD, un salarié s'est aperçu, à la réception de son échéancier, de la non reprise de la « remise collaborateur » de 25% de sa prime d'assurance.

Après appel à BPCE IARD, cette dernière n'applique plus la réduction collaborateur de 25% sur demande de la CEIDF.

Nous demandons que cette remise soit immédiatement appliquée conformément à l'offre tarifaire au personnel de la CEIDF.

Réponse : La direction n'a pas connaissance de consigne de la CEIDF passée en ce sens. La CEIDF attend une réponse de BPCE IARD.

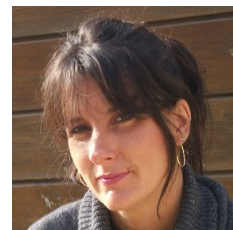
Commentaire : La Direction a reçu la question lundi et n'a même pas été capable de nous fournir une réponse. Quelle efficacité !!!!!



4/ QUALIAC, VECTEUR DE PNB POUR LA CEIDF ET SOURCE DE PERTE FINANCIÈRE POUR LES SALARIÉS

Nous vous avons alerté à maintes reprises sur la complexité d'utilisation de ce logiciel. La Direction n'a pris aucune mesure efficace pour permettre aux salariés de se faire rembourser leur frais !

Il est inadmissible de constater que



ISABELLE
MAUZAT-MARTIN
COFI
L'ISLE-ADAM



Réunion du 11 février 2016

bon nombre de salariés ne peuvent saisir leur demande sur cet outil.

Nous pouvons légitimement nous interroger : à qui profite le crime ?

Nous réclamons d'urgence la mise en place d'une procédure efficace et/ou le changement/la simplification de ce logiciel.

Réponse : Le logiciel n'est pas toujours très simple d'utilisation. Un diagnostic a été demandé.

Commentaire : après le diagnostic, nous attendons rapidement une solution appropriée. Le débat n'est pas clos !! Reste un contentieux : la douloureuse question du « restant du », ce que la Caisse doit aux collègues qui n'ont pas se faire rembourser leurs frais. Il n'y a pas de petites économies.



5/ AGC DR : TEMPS DE TRAJET ET DE TRAVAIL

Un vieux serpent de mer refait surface. Il apparaît que le « traitement » de nos amis AGC roulant soit différent d'une DR à l'autre.

Nous demandons que le temps de trajet d'une agence à l'autre (le midi) soit comptabilisé comme du temps de travail effectif et que la pause déjeuner soit respectée.

Réponse : Un rappel sera fait aux DR sur le respect du temps de déjeuner et de trajet.

Commentaire : notre soucis majeur : aucune information sur ses dispositions aux salariés concernés. Comment s'assurer que les managers (DA-DSC-DRA-DR) vont bien recevoir le rappel de la Direction et appliquer cette procédure.



6/ ACCÈS INTERDIT AU COMPTE-RENDU DE DP ET AUX ACCORDS D'ENTREPRISES LE 22 JANVIER 2016



VÉRONIQUE DANET-DUPUIS
S.A.R.C.P.E.
BAGNOLET

A notre grande stupéfaction, le message suivant : « dites-nous pourquoi vous devez accéder à cet élément » apparaissait et bloquait l'accès aux comptes rendus de DP Réseau et aux accords d'entreprises.

Nous réclamons des explications concrètes concernant ce délit d'entrave.

Réponse : Il s'agit d'une anomalie informatique, mais nous n'avons aucune explication technique à vous fournir. C'est un dysfonctionnement aléatoire sur les personnes et les documents.

Commentaire : affaire à suivre



7/ CAS PARTICULIER W.G.

Ce dernier a été nommé COFI en août 2014 sur Nanterre.

En 2015, il est conseiller financier sur l'agence de Nanterre sans portefeuille dédié du 01/01/2015 au 31/08/2015. A partir du 1er septembre, un portefeuille lui est confié à l'agence Rueil centre.

La délégation CGT, bien que farouchement opposé à la part variable, demande des explications :

⇒ Pourquoi notre collègue est resté 8 mois sans portefeuille ?

⇒ comment sera calculée sa part variable 2015 ?

Réponse : la situation constatée est exceptionnelle et n'aurait pas eu lieu d'être. Son cas est suivi par la direction commerciale.

Commentaire : nous allons suivre ce cas en avril lors de la mise à jour de la part variable 2015.



8/ CONFIDENTIALITÉ INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'application de la Charte d'utilisation des moyens informatiques et de communications électroniques, ainsi que la Charte Informatique et Liberté, la délégation CGT souhaite savoir pourquoi le code USER (A750) de chaque salarié est accessible informatiquement à l'ensemble des salariés de la CEIDF, ainsi que les applicatifs requérant ce code (ex : part variable).

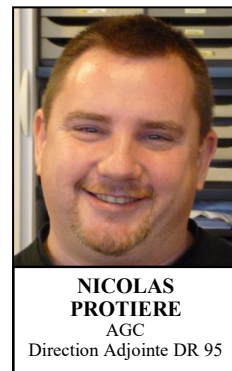
Réponse : !!!! La Direction semble découvrir cette faille.

Commentaire : Effarant !! Après nos échanges, la dernière réponse de la direction : « à partir du moment où c'est interdit, vous êtes en faute !! » Peu importe le fait que l'outil soit mal paramétré, que la CNIL pourrait être saisie sur cette question. Toujours rejeter la faute sur le salarié et jamais sur la Direction.



9/ MISE À JOUR DES NUMÉROS D'URGENCE

Nous demandons la mise à jour des notes concernant les numéros d'appel d'urgence.



NICOLAS PROTIERE
AGC
Direction Adjointe DR 95

Réunion du 11 février 2016



JÉRÔME
DUCAMP
AGC

Direction Adjointe DR 93

Les dernières mises à jour datant de :
⇒ juillet 2013 pour ceux de la sécurité et du département santé au travail, et de :

⇒ 2014 pour ceux concernant le département médical.

Réponse : La note concernant le service santé au travail est en cours de réactualisation pour fin mars avec l'arrivée des nouveaux médecins. Les autres notes sont à jour.



10/ CONGÉS ET VACANCES SCOLAIRES

Vu le nombre de jours plus important que les autres années (+ 6 jours), les élu-e-s CGT demandent qu'elles soient les mesures prises par la direction pour les prochaines vacances scolaires afin que les conditions de travail en agences soient optimales :

- ⇒ CDD ? Si oui, nous demandons combien. Merci de préciser par DR.
- ⇒ Intérimaires ? Si oui, nous demandons combien. Merci de préciser par DR.
- ⇒ Fermetures d'agences ? Si oui, nous demandons combien. Merci de préciser par DR.

Réponse : La Direction refuse de nous répondre car ce point sera traité au CE. Des fermetures d'agences sont à prévoir pour Pâques et pour cet été sûrement.

Commentaire : il faut poser ses congés avant le 31/01/2016 mais aucune communication sur les fermetures prévisibles d'agences.

Aucune anticipation de la Direction ! Pas de problème, eux ils partiront en congés. 🤔

11/ FERMETURE SACOCHES DE LIVRAISON

Dans plusieurs agences au sein de toutes les DR, les pochettes de livraison sont fermées avec un collier de serrage type « serflex ». Cela pose un problème de sécurité. En effet, souvent les ciseaux ne suffisent pas, et il faut un cutter pour couper le serflex. C'est très dangereux car le-la salarié-e risque de se couper un doigt.

La direction s'était engagée il y a peu à ce que ces pochettes soient changées.

Nous demandons d'urgence un recensement et un changement de toutes les pochettes concernées.

Réponse : les sacoches sont en cours de changement.

Commentaire: avez-vous essayé d'attacher votre vélo avec un « serflex » ? Non car vous faites preuve d'intelligence !! Visiblement la CEIDF non. 🤔



SARAH
PEYROT
AGC

Direction Adjointe DR 92

Vos élu(e)s et représentant(e)s en Délégation du Personnel Réseau
Isabelle MAUZAT, Véronique DANET-DUPOUIS, Jérôme DUCAMP, Pierre PLUQUIN,
Nicolas PROTIÈRE, Pablo HURTADO, Sarah PEYROT

Pour la prochaine délégation
du Personnel Réseau

Vous avez des questions,
des revendications, des observa-
tions ?

Écrivez-nous :

cgt.dp.ce@orange.fr



A suivre...